

Saisir les dimensions structurelles du racisme et des discriminations et leurs conséquences dans le champ de l'éducation : questions terminologiques, épistémologiques et méthodologiques

Fabrice Dhume*, Maïtena Armagnague et Geneviève Mottet, Maryse Potvin***, Marie Verhoeven**

* CRIIS, associé à l'URMIS fdhume@cooperative-crisis.org>

** Université de Genève (UNIGE), G.Mottet@unige.ch

*** Université du Québec à Montréal (UQAM), potvin.maryse@uqam.ca

**** UCLouvain, marie.verhoeven@uclouvain.be

Axe 5 « Lutte contre les discriminations »

Proposition de table ronde et symposium associée, pour le RIED 2020 – Bruxelles - « **Diversité et conceptions du vivre ensemble. Former les personnels éducatifs à l'heure du débat sur les fondements culturels et philosophiques du vivre ensemble** »

Dans une perspective d'éducation émancipatrice, la question des rapports de pouvoir, et de façon plus spécifique celle des rapports d'oppression et de domination (ou rapports sociaux) est centrale (Paolo Freire, 1974 ; bell hooks, 2013 [1994]). Les pédagogies antiracistes, au sens de pédagogies critiques, visent en général à développer la conscientisation, l'autonomie et l'empowerment des groupes opprimés ou minoritaires, et parfois aussi la prise de conscience des privilèges des groupes majoritaires (De Cock & Pereira, 2019). Toutes font *a priori* une place centrale à l'analyse de la réalité des discriminations et oppressions vécues. Toutefois, l'entrée de ces questions et approches critiques dans les institutions éducatives, dans l'enseignement et la formation, est loin d'être évidente. Les institutions privilégient une « rhétorique inclusive » (Verhoeven & Dubois-Shaik, à paraître) et des formules consensuelles centrées sur le « vivre-ensemble », là où l'approche par les rapports sociaux insiste au contraire sur ce qui divise la société (Pfefferkorn, 2012). Les objectifs officiels de « prise en compte de la diversité », de « respect de l'autre », de "bienveillance" et même de « prévention des discriminations » euphémisent les enjeux, et parfois culturalisent voire racialisent les problèmes. Par ailleurs, le statut de « question sensible » attribué au racisme et à la discrimination souligne certes une conflictualité potentielle. Mais en positionnant celle-ci comme un risque, ce statut appelle des pratiques qui tendent à déconflictualiser les enjeux et à réduire la portée politique de ces questions, alors même qu'elles sont présentées comme des enjeux fondamentaux d'éducation civique (Dhume-Sonzogni, 2007 ; Potvin & Carr, 2008)

La recherche sur ces enjeux en éducation est diversement développée en Belgique, France, Québec et Suisse, mais elle semble globalement peu présente. La proximité de la recherche avec les institutions éducatives peut limiter l'investissement de problématiques critiques, alors même qu'elle pourrait au contraire être un levier pour leur reconnaissance politique, comme pour l'outillage théorique et pratique des actrices et acteurs. L'approche de ces questions dans les différents espaces nationaux est par ailleurs marquée par des constructions politiques, juridiques et académiques diverses de ces sujets. Le rapport aux catégories ethno-raciales, notamment, et l'acceptabilité de leurs usages dans la recherche comme dans l'administration pour saisir les inégalités, est au cœur de controverses politiques, épistémologiques et méthodologiques (Simon, 2005 ; Potvin, 2005). Il n'y a par ailleurs pas de terminologie similaire ni faisant consensus, et par exemple, la notion de « discrimination systémique » élaborée par la Cour suprême du Canada n'a

pas d'équivalent dans les autres pays. En France, c'est plutôt la sociologie qui s'est emparé de l'idée de « discrimination systémique », tandis que le droit a forgé celle de « discrimination indirecte ». Mais on constate que les usages sociologiques de ces notions se confondent souvent dans une insistance sur la non-intentionnalité des processus à l'oeuvre, au risque de déconflicter les enjeux, et au détriment d'un questionnement sur la portée critique et stratégique de ces divers concepts (Dhume, 2016). Les outils théoriques circulent ainsi entre des registres disciplinaires, normatifs, interprétatifs, etc. divers, qui témoignent d'histoires intellectuelles, nationales ou transnationales, mais aussi d'acceptabilités sociales et politiques différentes de ces notions. Par exemple, en France, des polémiques à répétition depuis 2015 portent sur le caractère politiquement tolérable ou non de concepts telles que « racisation », « intersectionnalité » ou encore « racisme d'Etat » (notion employée par le syndicat critique Sud éducation, contre lequel le Ministère de l'Éducation nationale a déposé une plainte en « diffamation » en 2017). Ces débats circulent toutefois entre les espaces politique, militant et académique. Dans ce dernier champ, ils sont au coeur d'enjeux théoriques, concernant la manière de saisir le racisme et les discriminations à travers, par exemple, le paradigme des « relations interethniques » (De Rudder, 1991), celui de « l'ethnicité » (Lorcerie, 2003 ; 2007), ou encore celui de « l'inclusion ».

L'enjeu de ces débats a notamment pour objet les façons de saisir les dimensions structurelles, systémiques, institutionnelles voire étatiques du racisme et des discriminations – selon les choix terminologiques et épistémologiques - , et de prendre la mesure de leur ampleur. Au-delà et à travers des désaccords, plusieurs idées structurent le débat : (i) le racisme a deux faces (Guillaumin, 1972), il ne se réduit donc pas à une idéologie et/ou à des préjugés, mais relève aussi et peut-être d'abord de processus et mécanismes matériels et pratiques sans nécessité d'une intention raciste, dont témoignent les processus de discrimination indirecte (par exemple les effets induits des pratiques et instruments d'évaluation ou de classement des élèves) ou de ségrégation ; (ii) l'expérience concrète du racisme, et notamment de micro-agressions répétées, constitue souvent la première forme du phénomène dans les espaces éducatifs, et a des effets sociaux majeurs dans la construction subjective de l'identité des individus comme dans la structuration de l'ordre social.(iii) Plus globalement, le phénomène du racisme et de la discrimination n'est pas imputable uniquement ni en dernière analyse à des individus et des pratiques ponctuelles, mais prend sens comme l'une des dimensions de l'ordre social (par exemple, la construction des savoirs légitimes et les formes d'injustice épistémique qu'elle engendre (Fricker, 2007) . Dès lors, ces questions interrogent très directement tant les politiques scolaires, la dynamique des institutions éducatives que les processus d'éducation, dans leur double rôle de contribuer à la (re)production de cet ordre social inégalitaire, et d'en infléchir éventuellement les logiques.

La présente proposition de table-ronde puis de symposium dans le cadre des 4^{èmes} Rencontres du RIED (Bruxelles, 2020), vise à ouvrir et débattre de ces questions : comment saisir – avec quels mots, quelles approches, quelles méthodes - les dimensions structurelles du racisme et des discriminations dans le champ éducatif ? Où en sont les débats scientifiques, politiques et professionnels - dans la mesure où ils existent - dans les différents espaces nationaux ? Comment prendre en compte ces processus dans la formation des futur.e.s enseignant.e.s et dans le quotidien du travail scolaire ?

Bibliographie

- bell hooks (2013 [1994]), « La pédagogie engagée », *Tracés*, n°25, p.179-190.
- De Cock L., Pereira I., *Les pédagogies critiques*, Marseille, Agone/Fondation Copernic.
- De Rudder V. (1991), « Le racisme dans les relations interethniques », *L'Homme et la société* n°102, p.75-92.
- Dhume-Sonzogni F. (2007), *Racisme, antisémitisme et "communautarisme" ? L'école à l'épreuve des faits*, Paris, L'Harmattan.

- Dhume F. (2016), « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique. Reformuler l'approche critique », *Migrations société*, n°162, p.51-64.
- Freire, P. (1974). *Conscientisation et révolution*, Paris, François Maspero.
- Fricker, Miranda (2007) *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. London: Oxford University Press.
- Guillaumin C. (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, La Haye, Mouton.
- Lorcerie F. (dir.) (2003), *L'Ecole et le défi ethnique*, Paris, ESF & INRP.
- Lorcerie F. (2007), « Le paradigme de l'ethnicité. Développements en France et perspectives », *Faire savoirs*, n°6, p.15-23.
- Pfefferkorn R. (2012), *Genre et rapports sociaux de sexe*, Lausanne, éditions Page 2.
- Potvin M. (2005), « Le rôle des statistiques sur l'origine ethnique et la "race" dans le dispositif de lutte contre les discriminations au Canada », *Revue internationale des sciences sociales*, n°183, p.31-48.
- Potvin M., Carr P. R. (2008), « La "valeur ajoutée" de l'éducation antiraciste : conceptualisation et mise en oeuvre au Québec et en Ontario », *Éducation et francophonie*, 36 (1), 197-216.
- Poutignat P., Streiff-Fenart J. (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- Simon P. (2005), « La mesure des discriminations raciales : l'usage des statistiques dans les politiques publiques », *Revue internationale de sciences sociales*, n°183, p.13-30.
- Verhoeven M., Shaik F. (à paraître), « L'éducation inclusive à l'épreuve de la discrimination institutionnelle : le cas de la Belgique francophone », in Lorcerie F. (coord.), *Education et Diversité. Les fondamentaux de l'action*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

* * *

Organisation de la table-ronde et du symposium : La table-ronde et le symposium sont destinés à se compléter, même si elles doivent avoir leur cohérence interne pour pouvoir être suivies éventuellement indépendamment. La première portera plutôt sur les enjeux politiques et académiques nationaux, avec l'enjeu d'une discussion sur l'état des débats dans les quatre pays (Belgique, France, Québec, Suisse). Le symposium, lui, sera plus tourné vers des enjeux méthodologiques, stratégiques et pratiques, donc relatifs aux "façons de faire" avec ces questions, en recherche comme en formation, dans les différents contextes.

Table-ronde : État et enjeux des débats dans les quatre pays

Où en sommes-nous de ces débats sur le racisme et les discriminations, et quel est l'état de la mise à l'agenda de ces questions ? Existe-t-il d'ailleurs un débat dans les différents pays, et le cas échéant qui se situe où, sur quel plans, qui mobilise quels acteurs ? A travers cela, comment les enjeux sont-ils formulés, et quel est (l'état de) la problématisation de ces questions dans chaque pays (par les politiques éducatives, les chercheurs, les médias, etc.) ? Quels concepts sont mobilisés dans le discours public, dans le champ académique, dans les référentiels institutionnels, les référentiels de compétence professionnelle ou encore les programmes scolaires ? En quoi ces choix discursifs et cognitifs entraînent-ils une certaine problématisation de ces questions (et occultent éventuellement certaines dimensions, et lesquelles) ? Pour chacun des quatre pays, il s'agira d'avoir un regard sur les discours juridiques, politiques, populaires, académiques... et sur leurs liens (critiques) avec le rôle attendu de l'institution scolaire, la formation des enseignants ou encore les pratiques d'éducation, d'évaluation et d'orientation. Les intervenant.e.s seront invité.e.s à connecter les concepts scientifiques avec une réflexion critique sur le discours et les catégories politiques, administratifs et professionnels qui circulent effectivement en éducation (par exemple : « vivre-ensemble », « diversité », « approche inclusive », etc.)

Intervenant.e.s :

Maryse Potvin, sociologue, professeure titulaire, UQAM

Le discours normatif sur le racisme au Québec

Le Québec a développé depuis plus de 40 ans un discours public inclusif, des politiques de reconnaissance (Taylor, 1992) et un important dispositif en matière de droits de la personne et de lutte contre les discriminations. Par contre, le discours « politique » ne prolonge pas les avancées juridiques et même scientifiques en la matière. L'évolution du droit et de la jurisprudence en matière de droits de la personne au Québec et au Canada, fondée sur des réflexions conceptuelles sur la discrimination systémique, l'intersectionnalité des motifs de discrimination et l'égalité substantive, n'alimentent pas toujours le discours normatif des politiques publiques (Potvin 2008). Par ailleurs, les réponses institutionnelles sur les questions du racisme sont restées ambivalentes et souvent circonstancielles et ponctuelles. Dans un contexte de débats et polarisations intenses depuis plus de 10 ans sur la place des enjeux religieux dans l'espace public et sur le racisme dans la société québécoise, les termes mêmes de « racisme systémique » et d'accommodements raisonnables ont fait l'objet de controverses, entre des intellectuels, politiciens, chroniqueurs ou groupes qui s'accusent mutuellement d'en faire usage pour « accuser tous les Québécois d'être racistes », « censurer le débat public » ou faire taire les critiques des antiracistes, ou des « anti-islamistes » (Potvin et Beauregard, 2019). Les tentatives d'élaboration d'une politique publique antiraciste ont échoué en 2006 en raison de la « crise des accommodements raisonnables », de même que la mise sur pied d'une commission gouvernementale sur le « racisme systémique », annoncée en grande pompe en 2017 par le gouvernement pour ensuite être annulée en catastrophe. Mais il existe une frilosité de longue date à traiter institutionnellement du racisme au Québec, à le nommer et à l'introduire dans les politiques publiques pour le combattre (Pierre, 2005; Potvin 2008). La question du racisme et des discriminations demeure quasi-absente du discours normatif et encore aujourd'hui, notamment dans les politiques en éducation. Cette conférence montre, à partir de différentes analyses antérieures des politiques publiques, comment le racisme est nommé, catégorisé, et abordé le plus souvent sous trois types de « cadrages » : 1) dans une perspective néolibérale et instrumentaliste (d'intégration en emploi), 2) sous l'angle d'une dérive individuelle, plutôt que systémique et interreliant des discriminations multiples et formes d'oppression; 3) comme une forme « extrême » et fruit de la radicalisation pathologique de quelques individus et, donc comme un fait marginal, mais qui suscite une réaction des pouvoirs publics (et une instrumentalisation politique), lorsqu'il conduit à des dérapages excessifs ou événements traumatiques (comme les attentats). À cet égard la conférence s'attarde particulièrement sur le Plan

d'action (2015-2019) *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*, qui réduit le discours normatif sur le racisme essentiellement à des formes violentes. Adopté dans l'urgence pour répondre à ce qui a été vue comme une « crise », ce plan d'action préconise des mesures axées sur « vivre-ensemble » et l'éducation antiraciste. Cette conférence porte un regard critique sur les impacts de ce plan d'action sur la lutte antiraciste, notamment sur les milieux éducatifs et la formation du personnel scolaire.

Références :

Bruckner, Pascal. 2017. *Un racisme imaginaire: islamophobie et culpabilité*. Paris: Bernard Grasset.

Pierre, M. (dir.). 2005. Racisme et discrimination : perspectives et enjeux, *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2).

Potvin, M. Et Beauregard, M. (2019) L'attentat à la mosquée de Québec dans la presse écrite québécoise entre le 30 janvier et le 1^{er} mars 2017. *Religiologiques*, no. 39, automne 2019, p. 4-21.

Potvin, M., 2008. « Racisme et discours public commun au Québec ». Dans Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux (dir.) *De tricoté serré à métissé serré ? La culture publique commune en débats*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, p. 227-248.

Taylor, C. (1992) «The Politics of Recognition», dans A. Guttman (ed.) *Multiculturalism and the 'Politics of Recognition'*. Princeton, N.J.: Princeton University Press, p. 25-73.

Francine NYAMBEK-MEBENGA (France) Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à l'UPEC, laboratoire LIRTES/PARSIE, et rattachée à l'INSPE.

Race, racismes, intersectionnalité: controverses françaises, choix politiques de l'antiracisme et de sa prise en charge en éducation

L'antiracisme et la lutte contre les discriminations sont à inscrire en France dans un débat socio-politique et académique tendu, où les notions de race, de racisme institutionnel, d'islamophobie ou encore d'intersectionnalité font figure de repoussoir du modèle universaliste républicain (Hajjat, Larcher, 2019 ; Gourdeau, Dunezat, 2016). Utilisé comme catégorie d'analyse ou catégorie de sens commun, le mot race n'en demeure pas moins si sulfureux qu'il a fini par être retiré de la Constitution française le 12 juillet 2018, suggérant par conséquent son caractère intrinsèquement raciste. Par-delà la guerre des mots, être pour ou contre l'usage de cette notion sous-tend donc ici des enjeux importants en matière de définition du racisme (Lentin, 2019), d'orientations des politiques antiracistes et de lutte contre les discriminations (Dhume, 2016) que nous nous proposons d'interroger. Nous examinerons cette aporie « française » - lutter contre le racisme sans dire la race - pour en saisir les enjeux épistémologiques, politiques, juridiques et la manière dont ils fracturent le champ de l'antiracisme, en organisant notamment une opposition entre antiracisme universaliste et antiracisme politique. Nous analyserons ensuite comment ces débats se traduisent sur le plan éducatif et forgent la prise en charge du racisme et la lutte contre les discriminations. Malgré de nombreuses résistances liées à un déni, voire une dénégation (Fassin, 2006 ; Dhume, 2015), lutter contre le racisme et les discriminations fait désormais partie en effet du référentiel des compétences des enseignant.es et des programmes scolaires. Eu égard à cet arrière-plan politique et sociétal, comment le racisme et les discriminations y sont-ils traités? Quelles définitions du racisme sous-tendent ces politiques? Peut-on lutter contre le racisme à l'école sans dire la race (Doron, 2016 ; Dhume, Cohen, 2018) ? Nous interrogerons en outre la manière dont la lutte contre la radicalisation islamiste et les débats sur la laïcité s'articulent pour reconfigurer les objectifs et l'application de la lutte contre les discriminations dans le cadre scolaire. Ces analyses s'appuient sur un corpus de

travaux, discours académiques, politico-médiatiques d'une part et des textes officiels et curricula scolaires déclinant les politiques de la diversité, d'autre part.

Dhume. F. (2015), « Former sur la discrimination à l'école : l'enjeu d'un travail sur et avec les processus de dénégation », in Sanchez-Mazas M., Changkakoti N., Broyon M.-A. (dir.), *Education à la diversité. Décalages, impensés, avancées*, Paris, éd. L'Harmattan, p.27-46.

Dhume F. (2016), « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique. Reformuler l'approche critique », *Migrations société*, n°162, p.51-64.

Dhume F., Cohen V. (2018). « Dire le racisme, taire la race, faire parler la nation. La représentation du problème du racisme à travers la presse locale », *Mots. Les langages du politique*, 116(1), 55-72.

Doron C.-O. (2016). *L'homme altéré : races et dégénérescence (XVIIe-XIXe siècles)*, Paris : Champ Vallon.

Dunezat X., Gourdeau C. (2016), « Le racisme institutionnel : un concept polyphonique », *Migrations Société*, 2016/1.

Fassin, D. (2006). « Du déni à la dénégation. Psychologie politique de la représentation des discriminations », in Fassin E., Fassin D. (dir.), *De la question sociale à la question raciale: Représenter la société française*, Paris: La Découverte, p.131-157.

Hajjat A., Larcher S. (2019) (dir.), Dossier "Intersectionnalité", *Revue Mouvements*. [En ligne] URL : <http://mouvements.info/intersectionnalite/>

Lentin A. (2019), « Post-racialisme, déni du racisme et crise de la blancheur », Dossiers, Politiques de la diversité, *SociologieS*, [En ligne] URL: <http://journals.openedition.org.ezproxy.u-pec.fr/sociologies/10990>

Anne LAVANCHY, Professeure, Haute école en travail social, Université de Suisse occidentale, Genève. Anne.Lavanchy@hesge.ch

Intégrer l'anti-racisme ? Réflexion sur certains impensés de la lutte contre les discriminations raciales en Suisse

En Suisse, la lutte contre le racisme se caractérise par, d'une part, l'idée selon laquelle le racisme est un phénomène exogène, qui serait généré par la présence « d'autres » venues « d'ailleurs » ; et par l'idée que la problématique serait nouvelle, car dans ce pays, qui continue à se présenter comme n'ayant pas été engagé dans des processus formels de colonisation, la présence de personnes non-blanches serait un phénomène récent. A partir de ce double constat, ma communication discute du potentiel pour la formation en travail social des concepts de racialisation et de blancheur.

Profession basée sur le respect et la promotion des droits humains, le travail social comporte une dimension morale. Le racisme, compris ici comme une forme de discrimination spécifique liée à la racialisation en tant que processus social d'altération et de hiérarchisation basé sur des lectures des corps ou de certaines de leurs parties (couleur de peau, couleur et texture des cheveux...), est communément perçu comme un délit conscient et volontaire, souvent individuel, corrélé à un manque de connaissances. Pareille compréhension imprègne les dispositifs de lutte contre les violences racistes. Or, elle invisibilise les formes structurelles de racisme, inscrites dans le fonctionnement même de la société helvétique, et produite par et dans ses institutions.

La communication discutera de deux paradoxes cruciaux pour la formation en travail social : (1) comment la réduction du racisme à des expressions individualisées occulte les discriminations générées par ces professionnelles elles-mêmes ? (2) comment l'association qui est faite, dans le champ de la formation comme dans celui de la pratique professionnelle, entre la lutte contre le racisme et des organismes par ailleurs dédiés « aux étrangers » et/ou à leur « intégration », contribue à altérer et délégitimer la population suisse non-blanche ? Pour ce faire, elle mobilisera des matériaux empiriques récoltés lors de divers cours et séminaires et de recherches menées dans, et parfois mandatées par, des institutions suisses. Cela permettra de discuter en conclusion des enjeux de l'anti-racisme en Suisse et de la manière de l'intégrer en dépassant ces paradoxes.

Dirk Jacobs (ULB)

La diversité : polyphonie d'un concept

This contribution discusses how the concept of 'diversity' is used in the social sciences, with a particular attention to the field of ethnic and migration studies. The focus is on how the notion of diversity is used in policy settings and public debates as in academia in a mutually reinforcing manner. Diversity is not just an empirical phenomenon to be observed and measured in a sociopolitical vacuum. The notion of diversity itself is both a technical and a political construct. It is linked to the salience of particular social categorizations, as has become quite apparent in so-called identity politics and its surrounding controversies. Neologisms such as superdiversity and hyperdiversity are discussed, the conceptual importance of intersectionality is highlighted, and the issue is addressed to what extent diversity is used as a notion to evacuate having to talk about discrimination. I focus as a particular case on the analysis of descriptive and substantive representation, illustrating that the normative and technical debates with regard to diversity are highly entangled.